



rupture de pacs et vente d'une maison

Par **CLAIRE51**, le **25/06/2009** à **15:58**

Bonjour,

Je me sépare d'avec mon conjoint. Nous avons achetés une maison en 2007 que nous n'avons pas fini de payer.

Le pacs me protège t-il en cas de refus de vente de la maison de sa part ou puis-je rompre le pacs avant la vente de la maison sans risque d'être moins protégée juridiquement si lui refuse de vendre la maison?

Merci d'avance de votre réponse.